

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.33

SUBVENTION AU PROJET « VOLTAIRE »

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 : Politique de la Ville, habitat et logement

L'association SOLENRE œuvre en lien avec les services de la Ville au bénéfice des jeunes de la commune. Elle déploie notamment le « Projet Voltaire », une remise à niveau en français : expression et orthographe. C'est un outil rendant l'expression et l'orthographe accessibles à tous. Le but est de donner ou redonner goût à l'orthographe, et plus largement à l'enseignement scolaire, par le jeu et le défi. Ce projet est mené en partenariat avec le collège Saint- Exupéry et les autres associations œuvrant dans l'accompagnement scolaire.

De plus, l'association est présente sur chacune des animations de quartier.

Enfin, elle organise plusieurs actions de soutien scolaire et de révisions avant les rentrées scolaires.

Pour aider les collégiens à réviser et à progresser en français, des séances de remise à niveau et d'entraînement, via le « Projet Voltaire » Internet, seront proposées à une vingtaine de collégiens d'Ambérieu-en-Bugey dont du Quartier Prioritaire.

Ces actions nécessitent un financement de 1 500 € pour permettre d'avoir les contenus pédagogiques et le petit matériel nécessaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 1 500 € à « SOLENRÉ » pour le « Projet Voltaire » ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 52 65748 SODI POLITIQVIL.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-214100046-20240315-DEL_2024_01_33-DE
Date de transmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024